

ARTICLE 1 / INSCRIPTIONS

Les participants devront rendre leur production et le dossier d'inscription complété avant le 6 mai 2016

- Formats imposés : avi, mov, mkv
- Par mail : creatic@saintmartindheres.fr (réalisation en PJ ou par Wetransfer)
- Par courrier : Atelier numérique, maison de quartier Gabriel Péri
16 rue Pierre Brossolette
38400 Saint-Martin-d'Hères

ARTICLE 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Candidats Martinérois

(une autorisation parentale est nécessaire pour les candidats mineurs)

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| • Familles et groupes | • Périscolaires |
| • Individuels | • Scolaires |

ARTICLE 3 / CONDITIONS TECHNIQUES

- Sont acceptées toutes créations sonores et vidéos : clip vidéo, fiction, documentaire, animation...
- Durée maximale de la production : 7 minutes

• *Autorisation personnelle*

Je soussigné(e) demeurant à
déclare autoriser la ville de Saint-Martin-d'Hères à :

- me photographier ou me filmer dans le cadre des activités en lien avec le concours CréaTic
☐ oui ☐ non

- reproduire et diffuser ces images et les créations que j'ai réalisées dans le cadre du concours CréaTic, sur le(s) supports(s) de la ville de Saint-Martin-d'Hères : SMH mensuel (journal de la ville), site Internet de la ville (dont les vidéos sont publiées sur Dailymotion)
☐ oui ☐ non

- reproduire et diffuser ces images et les créations que j'ai réalisées sur la page Facebook officielle de l'Atelier numérique et de la ville. ☐ oui ☐ non

Fait à le
signature précédée de la mention "lu et approuvé"

• *Autorisation parentale*

Je soussigné(e) demeurant à
parent ou tuteur légal de l'enfant
déclare autoriser la ville de Saint-Martin-d'Hères à :

- photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités en lien avec le concours CréaTic ☐ oui ☐ non

- reproduire et diffuser ces images et les créations réalisées par mon enfant dans le cadre du concours CréaTic, sur le(s) supports(s) de la ville de Saint-Martin-d'Hères : SMH mensuel (journal de la ville), site Internet de la ville (dont les vidéos sont publiées sur Dailymotion)
☐ oui ☐ non

- reproduire et diffuser ces images et les créations réalisées par mon enfant sur la page Facebook officielle de l'Atelier numérique et de la ville ☐ oui ☐ non

Fait à le
signature précédée de la mention "lu et approuvé"

ARTICLE 5 / SÉLECTION

- Le jury est composé des représentants des élus ainsi que des membres du comité de pilotage du concours.
- Les critères de sélection sont, l'originalité, la créativité et la qualité technique.
- Le jury se réunira au mois de mai 2017.

ARTICLE 6 / PRIX

Annnonce des résultats et remise des prix à Mon Ciné le mercredi 28 juin 2017 en présence du jury.

CONTACTS POUR RENSEIGNEMENTS

Atelier numérique

- 04 38 37 14 68
- creatic@saintmartindheres.fr

